

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1354

9 décembre 2005

### SOMMAIRE

<b>ABF Hyde Park Investments, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64984</b>	<b>JPMorgan Asset Management Advisory Company, S.à r.l., Senningerberg</b> . . . . .	<b>64986</b>
<b>ABF Regents Park Investments, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64986</b>	<b>Lasting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64946</b>
<b>Alma S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64946</b>	<b>LSF4 Seoul Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64948</b>
<b>Amasya Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>64951</b>	<b>LSF5 MHB Investment, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64947</b>
<b>Astra Sicav, Senningerberg</b> . . . . .	<b>64949</b>	<b>LSF5 REOC III, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64947</b>
<b>Bateman Oil &amp; Gas Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64989</b>	<b>LSP IV Lux SIV, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64947</b>
<b>Bateman Oil &amp; Gas Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64992</b>	<b>Mercury Munai Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64948</b>
<b>BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64950</b>	<b>New Esse S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64953</b>
<b>Bentex Trading S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64961</b>	<b>Oniva Music S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64951</b>
<b>Berard &amp; Krasniqi, S.à r.l., Bertrange</b> . . . . .	<b>64960</b>	<b>Pecharmant S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64985</b>
<b>BH5 Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64967</b>	<b>Pecharmant S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64985</b>
<b>Bress S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64946</b>	<b>Pylio, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64951</b>
<b>C.O.H. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64948</b>	<b>Pyxis Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64954</b>
<b>Capas Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64949</b>	<b>Quintet Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64965</b>
<b>Cinven Buyout III, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64950</b>	<b>Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64985</b>
<b>Cinven Buyout IV, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64949</b>	<b>Realfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64963</b>
<b>Décors Sols Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64955</b>	<b>Realfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64964</b>
<b>Desis S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64959</b>	<b>Rendi Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64954</b>
<b>DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64953</b>	<b>RIBP Investment, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64953</b>
<b>Dia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64959</b>	<b>Rifin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64953</b>
<b>EFG-Hermes GSM Investments II (Lux), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64952</b>	<b>Rouge Participation S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64952</b>
<b>EFG-Hermes GSM Investments II (Lux), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64952</b>	<b>Saint-Pierre S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64946</b>
<b>EFG-Hermes GSM Investments II (Lux), S.à r.l., Luxembourg.</b> . . . . .	<b>64952</b>	<b>SBS Broadcasting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64987</b>
<b>Energie D-L, S.à r.l., Steinfort</b> . . . . .	<b>64960</b>	<b>SBS Broadcasting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64989</b>
<b>FFH Financial Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64953</b>	<b>SGAM AI MSA Series, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>64948</b>
<b>Fimaco S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64950</b>	<b>Shangai Euroshan S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64985</b>
<b>Grainger Luxembourg Financing (N°3), S.à r.l., Münsbach</b> . . . . .	<b>64947</b>	<b>Sigval Venture S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64986</b>
<b>Grenadilla Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64954</b>	<b>Sireo Immobilienfonds No. 4 Lyon, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64978</b>
<b>Grenadilla Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64954</b>	<b>Société Anonyme du Train à Fil d'Esch-Schiffange S.T.F.S., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>64984</b>
<b>Hepolux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64957</b>	<b>Société Anonyme du Train à Laminés Marchands d'Esch-Schiffange, Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>64951</b>
		<b>Sourire S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64984</b>
		<b>Ulderich S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64952</b>
		<b>VA No1 Finco, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64969</b>
		<b>Xilux Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>64961</b>

**LASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 96.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063401.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**BRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063410.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**ALMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063418.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**SAINT-PIERRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.889.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

*Signataires catégorie A:*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

*Signataire catégorie B:*

- Monsieur Tiziano Odorizzi, industriel, demeurant à Albiano (Italie), Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064825.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

64947

**LSF5 REOC III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 103.182.

—  
EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSF5 REOC III, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063444.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**LSF5 MHB INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 842.750.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 104.492.

—  
EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSF5 MHB INVESTMENT, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063448.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 105.584.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

J. Elvinger

*Notaire*

(063458.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**LSP IV LUX SIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.000.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 87.663.

—  
EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSP IV LUX SIV, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063451.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**LSF4 SEOUL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 90.001.

—  
EXTRAIT

En date du 27 mai 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé, à l'unanimité, et en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSF4 SEOUL HOLDINGS, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063461.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**SGAM AI MSA SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.392.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2005*

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Ce changement intervient suite au changement de siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., agissant, notamment comme Agent Administratif, Sociétaire et Domiciliataire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

*Corporate and domiciliary agent*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063470.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**MERCURY MUNAI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 89.063.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(063598.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**C.O.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.611.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063549.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**CAPAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme (liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 84.739.

—  
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 28 juin 2005, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 28 juin 2005, que la liquidation de la société, décidée en date du 27 décembre 2004, a été clôturée et que CAPAS INVESTMENT S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.  
Pour CAPAS INVESTMENT S.A.  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Le liquidateur  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063483.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

---

**ASTRA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Hoehenhof.  
R. C. Luxembourg B 98.976.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005*

Jan-Olaf Sipkes, Josep Garcia Nebot, Miquel Noguer Alonso, Miguel Forcada et Philippe Seyll sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

DELOITTE S.A. Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTRA SICAV  
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.  
P. Ries / J. L. Pérez  
Corporate Secretary / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064513.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**CINVEN BUYOUT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 106.372.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 19 juillet 2005*

Il résulte des résolutions prises par les Associés en date du 19 juillet les points suivants:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Paulmier de son poste de gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat;

- décision a été prise d'accepter la nomination de Madame Amélie Brossier, née le 17 novembre 1976 à Clamart (France) et résidant au 14, rue des Volontaires, F-75015 Paris, en tant que gérante de classe A pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.  
Pour CINVEN BUYOUT IV, S.à r.l.  
MERCURIA SERVICES  
Un mandataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064838.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.011.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 que:

- L'Assemblée a nommé les personnes suivantes administrateurs pour une durée de un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- \* Monsieur Christian van Hauwaert,
- \* N.V. GECITRA N.V.,
- \* DELAF C.A.

- L'Assemblée a nommé Commissaire aux Comptes pour la même période:  
BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064762.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juin 2005*

Est nommé administrateur supplémentaire, pour une durée de 5 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Daniel Croise, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, pour une durée de 5 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, en remplacement de Monsieur Georges Kioes, réviseur d'entreprises démissionnaire:

- Monsieur Edy Schmit, réviseur d'entreprises, demeurant 30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064823.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**CINVEN BUYOUT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.740.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 104.324.

*Extrait des résolutions des associés du 19 juillet 2005*

Il résulte des résolutions prises par les Associés en date du 19 juillet les points suivants:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Paulmier de son poste de gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat;

- décision a été prise d'accepter la nomination de Madame Amélie Brossier, née le 17 novembre 1976 à Clamart (France) et résidant au 14, rue des Volontaires, F-75015 Paris, en tant que gérante de classe A pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour CINVEN BUYOUT III, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064840.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SOCIETE ANONYME DU TRAIN A LAMINES MARCHANDS D'ESCH-SCHIFFLANGE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.  
R. C. Luxembourg B 41.985.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2005*

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064828.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**AMASYA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 82.230.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 juillet 2005, que les mandats des administrateurs Monsieur Paul Mousel, Monsieur Claude Kremer et Monsieur Guy Harles, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMASYA SICAV*

B. Akhertous

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064834.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**ONIVA MUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 10.088.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 juillet 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ONIVA MUSIC S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064878.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**PYLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 81.024.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

(065552.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.014.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(065526.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

---

**EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.014.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(065525.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

---

**EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.014.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EFG-HERMES GSM INVESTMENTS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(065522.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

---

**ROUGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 78.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(065553.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**ULDERICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 103.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

*Pour ULDERICH S.A.*  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065558.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(065554.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**RIBP INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DH HANSA, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(065555.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II., S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.030.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(065556.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**RIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 104.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour RIFIN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065560.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**NEW ESSE S.A., Société Anonyme,  
(anc. NEW SYSTEM LUX S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 90.510.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la NEW ESSE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065562.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la GRENADILLA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065564.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.514.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour la GRENADILLA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065565.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**PYXIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.414.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour PYXIS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065567.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**RENDI AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 22.217.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 28 juin 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2005, volume 895, folio 29, case 3, que la société anonyme RENDI AKTIENGESELLSCHAFT, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 22.217, constituée originellement sous le droit du Liechtenstein, le 12 juin 1975 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg, suivant acte notarié, en date du 20 novembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 349 du 27 décembre 1984, au capital social de cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF) représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de cinq cents francs suisses (500,- CHF) chacune, intégralement libérée en numéraire, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme RENDI AKTIENGESELLSCHAFT, prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(065799.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**DECORS SOLS LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 109.508.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Houck, artisan-peintre, né à Nancy (France), le 23 janvier 1973, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne (France);

2.- Madame Marilynne Houck, née Thomain, assistante de direction, née à Boulogne-sur-Mer, le 21 janvier 1974, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne (France),

ici représentée par Monsieur André Houck, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DECORS SOLS LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la pose de revêtements de sols.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur André Houck, préqualifié, neuf cents actions	900
2.- Madame Marilyne Houck, née Thomain, préqualifiée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

##### *Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur André Houck, artisan-peintre, né à Nancy (France), le 23 janvier 1973, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne (France);

- Madame Marilynne Houck, née Thomain, assistante de direction, née à Boulogne-sur-Mer, le 21 janvier 1974, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne (France);

- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.188.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur André Houck, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Houck, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 24, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2005.

J. Seckler.

(065768.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

### **HEPOLUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 38.064.

In the year two thousand five, on the twenty fourth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HEPOLUX S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B number 38.064, incorporated by deed established on the 17th of September 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 96 of the 20th of March 1992.

The meeting is presided by Miss Christine Gerard, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Miss Sarah Uriot, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Talmas, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation.

#### *Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

Mr Arno Jukka Luukkainen, residing at Vaablase Tee 1, 74001 Harjumaa, Estonia.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEPOLUX S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.064, constituée suivant acte reçu le 17 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 96 du 20 mars 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Christine Gerard, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah Uriot, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Talmas, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Arno Jukka Luukkainen, demeurant à Vaablase Tee 1, 74001 Harjumaa, Estonie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Gerard, S. Uriot, S. Talmas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, vol. 24CS, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(065944.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**DIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 52.149.

**DESIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 58.387.

*Constat de réalisation de fusion du 27 juin 2005*

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de la société anonyme Dia, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 52.149, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 569 du 8 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 23 avril 1998, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 148 du 16 février 2000.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration prise en date du 12 mai 2005.

Laquelle qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La fusion simplifiée DIA - DESIS, telle que décrite dans un projet de fusion en date du 12 mai 2005 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 499 en date du 27 mai 2005 n'est pas sujette à approbation par l'assemblée générale de DIA alors qu'aucune demande n'a été formulée par des actionnaires représentant au moins 5% des actions du capital de DIA en conformité avec l'article 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les conditions à la fusion simplifiée des sociétés anonymes DIA et DESIS par voie d'absorption de DESIS par DIA sont dès lors définitivement réalisées au 27 juin 2005 et la fusion simplifiée DIA - DESIS est dès lors pleinement effective en date et heure du présent constat.

DESIS se trouve dès lors dissoute de plein droit, toutes ses actions sont annulées et DIA est désormais propriétaire des actifs de DESIS apportés dans le cadre de la fusion-absorption.

Le passif de DESIS étant entièrement pris en charge par DIA, la dissolution de DESIS, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

A l'issue de cette opération de fusion absorption, le capital social de DIA reste inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2005, vol. 908, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 juillet 2005.

G. d'Huart.

(065777.3/207/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**ENERGIE D-L, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

 Siège social: L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen.  
R. C. Luxembourg B 83.937.

## DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée BM FINANCES, S.à r.l., avec siège à L-8346 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen. (R.C. B n° 50.197), ici représentée par son gérant unique, Monsieur Claude Barré, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle,

agissant comme unique associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ENERGIE D-L, S.à r.l., avec siège social à L 8421 Steinfort, 2, rue de Hagen, (R.C. B n° 83.937), constituée suivant acte notarié du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C, n° 247 du 13 février 2002.

Laquelle comparante, a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société, avec effet rétroactif au 31 mai 2005.

- qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels, passés ou futurs, de la société dissoute.

Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société, avec effet rétroactif au 31 mai 2005.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société BM FINANCES, S.à r.l.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Barré, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005, vol. 908, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 juillet 2005.

G. d'Huart.

(065773.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**BERARD & KRASNIQI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

 Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 106.727.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Berard, serveur, né à Grenoble (F), le 26 avril 1973, demeurant à L-2273 Luxembourg, 12, rue de l'Ouest.

2) Monsieur Zegir Krasniqi, serveur, né à Décani (Kosovo), le 3 août 1975, demeurant à L-1232 Luxembourg-Howald, 3, rue Ernest Beres,

uniques associés de la société à responsabilité limitée BERARD &amp; KRASNIQI, S.à r.l., avec siège à L 1210 Luxembourg, (R.C. n° B 106.727), constituée suivant acte notarié du 2 mars 2005, en voie de publication.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Cession de parts

1) Monsieur Frédéric Berard, préqualifié, cède par les présentes:

- 200 parts sociales à la valeur nominale à Monsieur Carlo Weis; commerçant, né à Luxembourg, le 4 décembre 1958, demeurant à L 8048 Strassen, 12, rue de Normandie, qui accepte.

- 5 parts sociales à la valeur nominale à Monsieur Zegir Krasniqi, préqualifié, lequel accepte.

2) Monsieur Zegir Krasniqi, préqualifié, cède par les présentes:

- 200 parts sociales à la valeur nominale à Monsieur Carlo Weis, préqualifié, lequel accepte.

Suite à ces cessions de parts, le capital social est souscrit comme suit.

- Monsieur Carlo Weis, préqualifié . . . . .	400 parts
- Monsieur Frédéric Berard, préqualifié . . . . .	50 parts
- Monsieur Zegir Krasniqi, préqualifié . . . . .	50 parts
Total . . . . .	500 parts

Les comparants Frédéric Berard et Zegir Krasniqi concèdent un droit de préemption sur les parts restantes au prix de la valeur nominale à Monsieur Carlo Weis, lequel peut exercer ledit droit de préemption à tout moment.

2. Gérance:

Est nommé gérant technique: Monsieur Frédéric Berard, préqualifié.

Sont nommés gérants administratifs

- Monsieur Carlo Weis, préqualifié,
- Monsieur Zegir Krasniqi; préqualifié

3. Changement du pouvoir de signature et de l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 11.** La société se trouve valablement engagée par la signature de tous les gérants.

4. Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange

L'adresse du siège est: L-8080 Bertrange, 80, rue de Longwy, (City Concorde)

En conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi à Bertrange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Berard, Z. Krasniqi, C. Weis, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005, vol. 908, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 juillet 2005.

G. d'Huart.

(065786.3/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**BENTEX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.657.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 44 du 20 février 1986,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 10 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 285 du 10 octobre 1986,

dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 11 juillet 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 378 du 22 mai 2001,

au capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 28 juin 2005

enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2005, volume 908, folio 66 case 8,

que la société anonyme dénommée BENTEX TRADING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 23.657,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005.

F. Kessler.

(065821.3/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**XILUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 33.940.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XILUX IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.940,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 429 du 22 novembre 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 188 du 15 avril 1997,

et dont la devise d'expression du capital social a été converti en euros suivant procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 27 février 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 1039 du 8 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Laschet, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Poinot, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation de la réalisation de la fusion avec la société anonyme SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A.

2.- Constatation que l'apport de fusion de SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A. à XILUX IMMOBILIERE S.A. comprend des propriétés immobilières dont la transcription, au nom de la société absorbante, est à assurer au bureau des hypothèques compétent, et pouvoirs à donner à cet effet.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme XILUX IMMOBILIERE S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27.918, constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination sociale de SOCIETE HOTELIERE EUROPE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 181 du 4 juillet 1988, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, comprenant notamment la transformation en une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion, publié au Mémorial C numéro 458 du 18 mai 2005.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que cette fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que l'apport de fusion de SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A., à XILUX IMMOBILIERE S.A. comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises:

Désignations:

a) Une maison de rapport avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances le tout sis à Luxembourg-Limpertsberg, coin Allée Scheffer et avenue du Bois, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section le de Limpertsberg, sous le numéro 96/2572, lieu-dit: «Allée Scheffer», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2,25 ares.

b) Les éléments immobiliers ci-après désignés dans un immeuble en copropriété, dénommé RESIDENCE DU BOIS FLEURI, sis à Luxembourg, 5, avenue du Bois, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 96/2798, lieu-dit: «Avenue du Bois», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1,94 ares, à savoir:

- en propriété privative et exclusive:

- le lot 9, soit la cour désignée A, faisant 5/1000,

- le lot 10, soit la cave B, faisant 2/1000,

- en copropriété et indivision forcée:

sept/millièmes (7/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Titre de propriété: La société anonyme SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A. est devenue propriétaire des immeubles désignés sub a) et b) pour les avoir acquis suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1988, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 18 juillet 1988, volume 1130, numéro 51.

Condition spéciale concernant les éléments immobiliers désignés sub b)

La société absorbante XILUX IMMOBILIERE S.A. s'oblige expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations du «Règlement Général de Copropriété» de l'immeuble, annexé à un acte de dépôt reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 novembre 1980, transcrit audit bureau des hypothèques, le 30 janvier 1981, volume 870, numéro 122, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, ainsi que des dispositions modificatives.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, et à Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, pouvant agir conjointement ou individuellement, notamment en vue de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera jugé nécessaire et utile pour y parvenir.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Lux, B. Laschet, C. Poinso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2005.

J. Seckler.

(065961.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

### **REALFIN S.A., Société Anonyme, (anc. REALFIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.683.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding REALFIN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 350 du 14 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 144 du 4 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Francini, employée privée, professionnellement à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en REALFIN S.A., et modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Transformation de la société en société commerciale n'ayant pas le statut de société holding et modification afférente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3.- Suppression de toute référence à une société holding dans les statuts.

4.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de REALFIN S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de faire abstraction du statut de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 pour adopter le statut de société commerciale pure et simple, et de modifier en conséquence l'article 2.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est par dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, K. Reuter, A. Francini, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

J.-P. Hencks.

(067513.3/216/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**REALFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. REALFIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 78.683.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(067514.3/216/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**QUINTET INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 109.608.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, né à Alfortville/France, le 5 février 1958, demeurant à L-2444 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

ici représenté par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée en date du 20 juillet 2005, laquelle restera annexée au présent acte.

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée en date du 20 juillet 2005, laquelle restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de QUINTET INVEST S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la gestion de patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur José Jumeaux, prédit, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constataion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

3) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, né à Alfortville, France, le 5 février 1958, demeurant à L-2444 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

Monsieur José Jumeaux, prédit, est nommé administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT UK LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro OC 303979.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2011.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 8, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J.-P. Hencks.

(067268.3/216/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

### BH5 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 109.609.

### STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056;

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 19 juillet 2005, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BH5 MANAGEMENT S.A., faisant le commerce sous l'enseigne commerciale CORTEX.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions. ....	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constataion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT UK LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro OC 303979.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2011.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 8, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J.-P. Hencks.

(067271.3/216/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**VA No1 FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.610.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VA No1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, represented by Pierre Reuter, attorney-at-law, resident in Luxembourg, by virtue of proxy given on 20 June 2005, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies,

as amended (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, but the number of shareholders shall never exceed thirty (30).

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of VA No1 FINCO, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to UBS VA No1 FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Authorised corporate capital.**

The authorised capital of the Company is set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) divided into ten million (10,000,000.-) shares, each share with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article 8 shall be amended accordingly.

**Art. 9. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

**Art. 10. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 11. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

**Art. 12. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

The Company will refuse to register any transferee as shareholder if the transferee is a natural person or if, as a consequence of such transfer, the number of shareholders exceeds thirty (30).

**Art. 13. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 15. Board of directors.** The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least two (2) directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint, from among its members, a chairman. The board of directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 16. Meetings of the board of directors.** The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

**Art. 17. Powers of representation.** In dealing with third parties, any director shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a director.

**Art. 18. Board of Directors' Committees.** The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company. The board may designate one or more directors as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

**Art. 19. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 20. Liability of a director.** A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 20, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

**Art. 21. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

**Art. 22. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 24. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 25. Balance-sheet.** On 31 December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

**Art. 26. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

The single shareholder or a group of shareholders in general meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
VA No 1 HOLDCO, S.à r.l. ....	12,500.-	500	12,500.-
Total .....	12,500.-	500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

#### *Decisions by the sole shareholder*

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Reto Ketterer, director, born on 13 September 1960 in Zurich, having his domicile at Etzelstrasse 42 D, CH-8820 Wädenswil, Switzerland;

- Mr. Aloyse Hemmen, director, born on 4 March 1961 in Luxembourg-City, having his domicile at 24, rue Abbé Lemire, L-3507 Dudelange, Luxembourg;

- Mr. Gilbert Schintgen, director, born on 23 June 1957 in Dudelange, having his domicile at 2, rue Verte, L-3592 Dudelange, Luxembourg.

2. The registered office shall be at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VA No 1 HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, représenté par Pierre Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2005, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés dont le nombre ne peut dépasser 30 associés notamment suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Les associés ne doivent pas être des particuliers.

**Art. 2. Nom.** La Société prend la dénomination sociale de VA No1 FINCO, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à UBS VA No1 FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du Capital social.** Le capital social, peut, à tout moment, être augmenté ou diminué, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, suivant une résolution de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi de 1915.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et,
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 8 sera modifié en conséquence.

**Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré de la Société, ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 10. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 11. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert à un non-associé est soumis aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 12. Formalités.** La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

La société refusera de faire entrer dans le registre des associés un cessionnaire qui serait un particulier ou dès lors que, à la suite du transfert de parts, le nombre des associés excéderait trente (30).

**Art. 13. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

**Art. 14. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15. Conseil d'administration.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins deux (2) administrateurs, associés ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un administrateur à tout moment. Chaque administrateur peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.

Le conseil d'administration pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil d'administration pourra choisir un secrétaire, qui sera administrateur ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

**Art. 16. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque administrateur y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le président du conseil d'administration a un droit de vote décisif.

**Art. 17. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, tout administrateur aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des administrateurs.

**Art. 18. Comités du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membre alternatif de l'un des comités en vue du remplacement d'un membre absent ou disqualifié pour une réunion du comité.

**Art. 19. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un administrateur ou tout événement similaire affectant un administrateur, de même que sa démission ou révocation, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 20. Responsabilité d'un administrateur.** Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été administrateur, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 20, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 20 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

**Art. 21. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 22. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

**Art. 24. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Répartition des bénéfices et dividendes intérimaires.** L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Tout montant non compris dans le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés suivant une décision de l'associé unique ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut aussi décider d'affecter tout montant non compris dans le compte de prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
VA No1 HOLDCO, S.à r.l. ....	12.500,-	500	12.500,-
Total .....	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

#### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Reto Ketterer, administrateur, né le 13 septembre 1960 à Zurich et demeurant à Etzelstrasse 42 D, CH-8820 Wädenswil, Suisse;

- Monsieur Aloyse Hemmen, administrateur, né le 4 mars 1961 à Luxembourg-Ville et demeurant à 24, rue Abbé Lemire, L-3507 Dudelange, Luxembourg;

- Monsieur Gilbert Schintgen, administrateur, né le 23 juin 1957 à Dudelange et demeurant à 2, rue Verte, L-3592 Dudelange, Luxembourg;

2. Le siège social est fixé à 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2005, vol. 432, fol. 9, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(067272.3/242/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

## SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 LYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 109.613.

### STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of July.

Before Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 SICAV, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S.L. 100.893.

Represented by Simone Wallers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 13th July 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

### ARTICLES OF INCORPORATION

#### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 LYON, S.à r.l. a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any

of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter II. - Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), represented by thousand (1,000) units of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

### Chapter III. - Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Chapter IV. - General meeting of unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Chapter V. - Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### 1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2005.

##### 2. Subscription - Payment

All the thousand (1,000) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIEN-FONDS No. 4 SICAV, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

##### 3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 3,000.- EUR.

##### 4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Wolfgang. A. Baertz, Senior Consultant, born in D-Düsseldorf on June 19th, 1940, residing in L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen.

- Detlef Niezgodka, Senior Consultant, Sireo, born in D-Köln-Lindenthal on July 12th, 1952, residing in D-50259 Pulheim, Espenweg 12.

- Dr. Bernd Wieberneit, Legal Director, SIREO REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT, GmbH, Zentrale, Campus Heusenstamm, born in D-Limburg on March 29th, 1966, residing in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64.

- Günther P. Schleip, Director Institutional Clients, SIREO REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT, GmbH, Zentrale, Campus Heusenstamm, born in D-Köln on May 26th, 1967, residing in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64.

- Dr. Rolf Sutter, Managing Director, AKBANK INTERNATIONAL NV, born in CH-Appenzell AI on July 7th, 1944, residing in NL-3016 BA Rotterdam, Parklaan 11.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 SICAV, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S.L. 100.893.

Représentée par Simone Wallers, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### STATUTS

#### Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 LYON, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représentés par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Subdélégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### 1. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

##### 2. Souscription - Libération

Les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social qui ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 Sicav, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### 3. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 3.000,- EUR.

##### 4. Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Wolfgang. A. Baertz, Senior Consultant, né à D-Düsseldorf le 19 juin 1940, demeurant à L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen.

- Detlef Niezgodka, Senior Consultant, Sireo, né à D-Köln-Lindenthal le 12 juillet 1952, demeurant à D-50259 Pulheim, Espenweg 12.

- Dr. Bernd Wieberneit, Legal Director, SIREO REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT, GmbH, Zentrale, Campus Heusenstamm, né à D-Limburg le 29 mars 1966, demeurant à D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64.

- Günther P. Schleip, Director Institutional Clients, SIREO REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT, GmbH, Zentrale, Campus Heusenstamm, né à D-Köln le 26 mai 1967, demeurant à D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64.

- Dr. Rolf Sutter, Managing Director, AKBANK INTERNATIONAL NV, né à CH-Appenzell AI le 7 juillet 1944, demeurant à NL-3016 BA Rotterdam, Parklaan 11.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprise de la Société pour une période illimitée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wallers, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2005, vol. 469, fol. 31, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 2005.

A. Lentz.

(067300.3/221/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

---

**SOURIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 96.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour SOURIRE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065569.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 62.973.900,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 96.788.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mars 2005 que les mandats de:

Monsieur Christopher Harris, né le 3 août 1953 à Preston, Lancashire (Royaume-Uni), demeurant à Oak Walk, GB JE3 7EF St. Peter / Jersey (Royaume-Uni), et Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065571.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**SOCIETE ANONYME DU TRAIN A FIL D'ESCH-SCHIFFLANGE S.T.F.S., Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.  
R. C. Luxembourg B 41.986.

*Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 7 juin 2005*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée statutaire de l'an 2009:

- Monsieur Bernard Laupretre, directeur, demeurant 8, rue des Fleurs, F-49240 Arville en remplacement de Monsieur Alain Grenaut, administrateur démissionnaire en date du 22 avril 2005

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005*

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée statutaire de l'an 2006:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065650.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**PECHARMANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 34.308.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour PECHARMANT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065578.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**PECHARMANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 34.308.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour PECHARMANT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(065576.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.682.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 mai 2005 que le siège social de la Société est désormais, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065600.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**SHANGAI EUROSHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.835.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour la société SHANGAI EUROSHAN S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065632.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

---

**JPMorgan ASSET MANAGEMENT ADVISORY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 63.933.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 mai 2005*

*Composition du Conseil de Gérance*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006:
  - M. Jonathan P. Griffin, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du conseil de gérance.
  - M. Graham Goodhew, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.
  - M. Jean-Jacques Lava, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

*Réviseurs d'entreprises*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en tant que Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

*Par l'agent domiciliataire*

J. McAleenan

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00328. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065627.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**ABF REGENTS PARK INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.319.300,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 96.789.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mars 2005 que les mandats de: Monsieur John Boothman, né le 8 avril 1952 à Denmark Hill, Londres (Royaume-Uni), demeurant à Brooklands, Le Mont Sorsoleil, GB JE3 1GD St. Lawrence, et Monsieur Georges Gudenburg, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07774a. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065574.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**SIGVAL VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 73.720.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005*

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société SIGVAL VENTURE S.A.*

S.G.A. SERVICES

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07963. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065635.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 14 July 2005.

The power of substitution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 June 2005, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

2) The subscribed capital is set at sixty-five million nine hundred and ten thousand five hundred and six Euro (EUR 65,910,506.-) represented by thirty-two million nine hundred and fifty-five thousand two hundred and fifty-three (32,955,253) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received two subscription forms dated 11 July 2005 in order to convert twelve thousand three hundred and seventy-five (12,375) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of twenty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 24,750.-) and raised from its present amount up to sixty-five million nine hundred and thirty-five thousand two hundred and fifty-six Euro (EUR 65,935,256.-) by the issue of twelve thousand three hundred and seventy-five (12,375) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- seven thousand five hundred (7,500) shares have been subscribed by Mr Andre Kreuzen, Financial Director, residing at Heivlinderweg 45, 1113 KS Diemen, The Netherlands, for a price of fifteen Euro and thirty-two cents (EUR 15.32) per share;

- three thousand (3,000) shares have been subscribed by Ms Eleonora Janssen, Sales Manager, residing at Zandpad 68, 3621 NG Breukelen, The Netherlands, for a price of fifteen Euro and thirty-two cents (EUR 15.32) per share;

- one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares have been subscribed by Ms Eleonora Janssen, previously named, for a price of twenty-five Euro and fifty-two cents (EUR 25.52) per share.

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two hundred and eight thousand seven hundred and ten Euro (EUR 208,710.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of two hundred and eight thousand seven hundred and ten Euro (EUR 208,710.-) represents twenty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 24,750.-) for the capital and one hundred and eighty-three thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 183,960.-) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 5.** «The subscribed capital is set at sixty-five million nine hundred and thirty-five thousand two hundred and fifty-six Euro (EUR 65,935,256.-) represented by thirty-two million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and twenty-eight (32,967,628) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 3 December 2004, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 14 juillet 2005.

Le pouvoir de substitution paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-cinq millions neuf cent dix mille cinq cent six euros (EUR 65.910.506,-) représenté par trente-deux millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-trois (32.955.253) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte des décisions du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 11 juillet 2005 deux souscriptions en vue de convertir douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 24.750,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-cinq millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-six euros (EUR 65.935.256,-) par l'émission de douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- sept mille cinq cents (7.500) actions ont été souscrites par Monsieur Andre Kreuzen, Financial Director, demeurant à Heivlinderweg 45, 1113 KS Diemen, Pays-Bas, pour un prix de quinze euros et trente-deux cents (EUR 15,32) par action;

- trois mille (3.000) actions ont été souscrites par Madame Eleonora Janssen, Sales Manager, demeurant à Zandpad 68, 3621 NG Breukelen, Pays-Bas, pour un prix de quinze euros et trente-deux cents (EUR 15,32) par action;

- mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions ont été souscrites par Madame Eleonora Janssen, prénommée, pour un prix de vingt-cinq euros et cinquante-deux cents (EUR 25,52) par action.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de deux cent huit mille sept cent dix euros (EUR 208.710,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux cent huit mille sept cent dix euros (EUR 208.710,-) consiste en vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 24.750,-) de capital et en cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante euros (EUR 183.960,-) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-cinq millions neuf trente-cinq mille deux cent cinquante-six euros (EUR 65.935.256,-) représenté par trente-deux millions neuf soixante-sept mille six cent vingt-huit (32.967.628) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2004, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2005, vol. 895, fol. 62, case 7. – Reçu 2.087,10 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067327.3/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067328.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

**BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.362.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the shareholder of BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 23, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

BATEMAN B.V., a company with limited liability, incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered under the number 341730110000 (BATEMAN B.V.),

here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 27, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BATEMAN B.V. is the sole shareholder of the Company.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-), by the issue of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription and full payment by BATEMAN B.V. for the one (1) new share to be issued by the Company as specified in item 1. above, by a contribution in kind consisting of two hundred one (201) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-), in BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED, a company limited by shares having its registered office in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Gibraltar Registrar of Companies under the number 94479 (BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED), representing 100% of its issued share capital; the surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the issued share being transferred to a share premium account of the Company; and

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

IV. The sole shareholder then has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-), by the issue of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the already existing shares.

*Subscription and payment*

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe for one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights as the already existing shares, and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of two hundred one (201) shares, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-), in BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED, representing 100% of its issued share capital; the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the issued share being transferred to a share premium account of the Company.

The Shares so contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of thirty million one hundred thousand thirty-seven three hundred twenty-four United States Dollars (USD 30,137,324.-), representing an equivalent amount of twenty-four million seven hundred eighty-one thousand five hundred twenty-five Euro and ninety-nine cents (EUR 24,781,525.99), at the rate of exchange of EUR 0.822287 for USD 1.- prevailing on June 27, 2005.

It results from the certificates issued on June 27, 2005 by BATEMAN B.V. and the management of BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED, that, as of the date of such certificate and declaration:

- BATEMAN B.V. is the owner of two hundred one (201) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) representing 100% of the issued share capital of BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED (the Shares);
- the Shares are fully paid up;
- the Shares are in registered form;
- BATEMAN B.V. is the legal owner solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on any Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- the Shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares to BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l. required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Shares are worth an aggregate of thirty million one hundred thousand thirty-seven three hundred twenty-four United States Dollars (USD 30,137,324.-), this estimation being based on the valuation statement prepared by BATEMAN B.V. as of June 27, 2005.

Said valuation statement referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholder resolves to amend article 6, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred one (501) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Capital duty*

Given that the Company acquires shares issued by a company incorporated in the European Union which represent more than 65% of the share capital of the relevant company (in specie 100%), the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

BATEMAN B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est au 59 Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 341730110000 (BATEMAN B.V.), ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. BATEMAN B.V. est la seule associée de la Société.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription et paiement intégral par BATEMAN B.V. d'une (1) nouvelle part sociale émise par la Société tel que spécifié au point 1. ci-dessus, par un apport en nature consistant en deux cent une (201) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), dans BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94479 (BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED), et représentant 100% de son capital social; la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale de la part sociale émise étant attribuée à un compte prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

IV. L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Souscription et libération*

Ensuite, l'associée unique déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et la payer entièrement par un apport en nature consistant en deux cent une (201) parts sociales dans BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED représentant 100% de son capital social; la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale de la part sociale émise étant attribuée à un compte prime d'émission de la Société.

Les Parts ainsi apportées représentent un apport en nature net d'un montant total de trente millions cent trente-sept mille trois cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.137.324,-), représentant un montant équivalent à vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24.781.525,99) au taux de change de EUR 0,822287 pour USD 1,- en vigueur au 27 juin 2005.

Il résulte du certificat et de la déclaration émis le 27 juin 2005 par BATEMAN B.V. et la gérance de BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED, que, à la date de ce certificat et de cette déclaration:

- BATEMAN B.V. est le propriétaire de deux cent une (201) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) représentant 100% de du capital social de BATEMAN OIL & GAS (GIBRALTAR) LIMITED (les Parts);

- les Parts sont entièrement libérées;

- les Parts sont sous forme nominative;

- BATEMAN B.V. est l'unique propriétaire des Parts et a tout pouvoir de disposer des Parts;

- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert des Parts à son profit;

- les Parts ne sont pas gagées ou grevées d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Parts et aucune Part ne fait l'objet d'une saisie;
- les Parts sont librement transmissibles;
- toutes les formalités requises relatives au transfert des Parts à BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l., requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature; et
- la valeur des Parts s'élève à un montant de trente millions cent trente-sept mille trois cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.137.324,-), cette estimation étant fondée sur le certificat d'évaluation préparé par BATEMAN B.V. au 27 juin 2005.

Lesdit certificat après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Droit d'apport*

Etant donné que la Société acquiert des parts sociales émises par une société établie dans l'Union Européenne qui représente plus de 65% du capital social de la société en cause (in specie 100%), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, vol. 148S, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(068539.3/230/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---

### **BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.362.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 999 du 27 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068541.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

---